

# CONGRES INTERNATIONAL DE SPORT BRUXELLES

1903

Sous la Présidence d'Honneur de

S. M. le Roi des Belges

---

Le Comité International Olympique, sollicité par plusieurs fédérations sportives de reprendre l'œuvre ébauchée en 1894 par le Congrès de Paris et de travailler à unifier, dans la mesure du possible, les règlements et codes de concours en usage dans le monde moderne, a décidé de convoquer, à cet effet, un nouveau Congrès qui se tiendra à Bruxelles, au cours de l'année 1903 et dont Sa Majesté le Roi des Belges a daigné accepter le patronage.

Le Comité International, en prenant l'initiative de cette entreprise, n'a en vue que d'être utile aux Sociétés ; il entend se garder de toute ingérence dans leurs affaires et ne veut, en aucun cas, se substituer à elles. Aussi, a-t-il jugé indispensable de procéder à une enquête préliminaire près des principales Fédérations et Sociétés de sport de tous les pays.

En conséquence, nous prions lesdites Fédérations et Sociétés de bien vouloir répondre au questionnaire ci-joint; il demeure entendu que le fait d'y répondre *ne constitue aucun engagement de leur part*. Les documents ainsi obtenus permettront de rédiger un rapport qui sera soumis au Congrès et y sera discuté, point par point. Il en résultera un Code général, une sorte de Code modèle, que les Sociétés seront libres d'adopter, en tout ou en partie, et qui fera faire, croyons-nous, un pas décisif à la question de l'unification des règlements sportifs.

Pour le Comité :

*Le Président,*

BARON PIERRE, DE COUBERTIN.